

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL

DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)

8 décembre 2019

PRÉSENTATION DES THÈMES

PROPOSÉS POUR L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DES THÈMES PROPOSÉS POUR L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2019 DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués de 2019 réunira les 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) pour débattre de questions qui concernent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) dans son ensemble.

L'objectif général du Conseil des Délégués est de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire du Mouvement et de définir une position forte commune à l'ensemble du Mouvement sur les thèmes clés en vue de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Conseil des Délégués se réunira la veille de la Conférence internationale, au cours de laquelle les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève se joindront aux composantes du Mouvement pour débattre et prendre des décisions sur des questions humanitaires essentielles. Le Conseil des Délégués se tiendra sur une journée, le 8 décembre 2019. Il sera chargé d'adopter l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale et de proposer des candidats aux postes de responsables de la Conférence. Les travaux du Conseil des Délégués de 2019 se dérouleront exclusivement en séance plénière.

Le présent document propose un premier aperçu des thèmes proposés pour le Conseil des Délégués de 2019. Ils ont été regroupés en deux grands domaines : **redevabilité et intégrité**, et **répondre aux besoins et aux vulnérabilités**. Ces domaines, et les thèmes qui s'y rattachent, portent sur des aspects essentiels du travail du Mouvement qui appellent une action et ont un impact considérable sur la vie des personnes et des communautés sur le terrain. Il s'agit de domaines dans lesquels des décisions ou des discussions sont nécessaires ; plusieurs thèmes découlent de résolutions adoptées précédemment ou ont été proposés à la suite d'ateliers qui ont eu lieu lors de précédentes sessions du Conseil des Délégués.

Veuillez considérer ce document comme une invitation à échanger et à vous exprimer sur les thèmes mentionnés ci-après. Nous comptons sur la participation active de tous les membres pour faire en sorte que l'ordre du jour reflète les réalités humanitaires sur le terrain et que les résultats obtenus nous permettent d'agir ensemble efficacement.

Redevabilité et intégrité

Il est essentiel de garantir la redevabilité et l'intégrité du Mouvement pour lui permettre de mener une action humanitaire efficace fondée sur des principes. Le Mouvement s'est employé à renforcer sa position dans plusieurs domaines clés en termes de redevabilité et d'intégrité, tant au niveau de ses politiques que de ses programmes. Ces domaines d'action, recensés ci-après, ont pour la plupart été identifiés à l'issue de processus spécifiques et pourront être proposés pour examen par le Conseil des Délégués de 2019 :

- **Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité** : dans le sillage des efforts réitérés que le Mouvement et ses composantes déploient pour renforcer leur intégrité et stimuler la confiance dans le travail humanitaire qu'ils accomplissent, le Conseil des Délégués sera invité à adopter une déclaration réaffirmant l'engagement du Mouvement à mener une action humanitaire fondée sur des principes à travers la mise en œuvre et le suivi de politiques et de standards internes. Reposant sur la ferme volonté de respecter les Principes fondamentaux, cette déclaration pourra identifier plusieurs domaines dans lesquels le Mouvement entend renforcer la capacité des composantes à intensifier leurs efforts à cet effet ; d'autres sujets pourront également y être abordés : redevabilité, transparence, lutte contre la corruption, la fraude et l'exploitation et les abus sexuels, et approche de la coopération avec des acteurs extérieurs fondée sur des principes.
- **Lignes directrices relatives aux Statuts des Sociétés nationales, 2018** : pour que les Sociétés nationales puissent mener une action humanitaire efficace fondée des principes, il est essentiel qu'elles se dotent d'une base statutaire complète et solide. Suite à l'achèvement de la nouvelle version des Lignes directrices relatives aux Statuts des Sociétés nationales, et à son approbation par le Conseil de direction au nom de l'Assemblée générale de la Fédération internationale, le Conseil des Délégués sera invité à adopter ce document d'orientation comme instrument de référence du Mouvement pour soutenir les Sociétés nationales dans leurs efforts de révision de leurs cadres statutaires. Le Conseil des Délégués invitera la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les Statuts des Sociétés nationales à se servir de ce document lorsqu'elle révisera les textes statutaires et juridiques fondamentaux qui auront été amendés par les Sociétés nationales, lorsqu'elle se prononcera sur le respect des dix conditions de reconnaissance et lorsqu'elle évaluera les demandes d'admission au sein de la Fédération.
- **Approche du Mouvement en matière de mobilisation des communautés et de redevabilité à leur égard** : les partenariats avec les communautés sont au cœur de l'action du Mouvement. Nous savons que l'interaction avec les communautés permet d'améliorer la qualité de nos programmes, ce qui à son tour permet de réduire les vulnérabilités et de bâtir des communautés plus sûres et plus résilientes. La mobilisation des communautés et la redevabilité à leur égard est une approche qui sous-tend les programmes et les opérations Croix-Rouge/Croissant-Rouge et qui permet, au travers de diverses activités, de placer les communautés au centre de ce que nous faisons. Elle implique un dialogue et une participation tout au long du cycle d'un programme ou d'une opération. Il sera proposé au Conseil des Délégués d'adopter une approche pour l'ensemble du Mouvement en matière de mobilisation des communautés et de redevabilité à leur égard.
- **Positionnement du Mouvement en matière de relations entre civils et militaires** : le rôle des forces armées dans le domaine de l'assistance humanitaire et des interventions en cas de catastrophe a fortement évolué ces dernières années. Face à ce nouvel environnement, les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ont élaboré de nouvelles approches pour la gestion des relations entre civils et militaires au niveau national et international. Il est essentiel

d'assurer le maintien de relations effectives entre les civils et les militaires et de positionner clairement le Mouvement dans ses rapports avec les autorités civiles et les acteurs militaires pour lui permettre de mener une action humanitaire fondée sur des principes et pour renforcer sa redevabilité. Il sera dès lors proposé au Conseil des Délégués de soutenir l'élaboration d'un nouvel agenda pour le Mouvement dans ce domaine, sur la base d'un examen des engagements pris dans la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2005, intitulée « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires ».

Répondre aux besoins et aux vulnérabilités

Les efforts déployés pour faire face aux vulnérabilités et aux besoins des personnes et des communautés touchées par les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence sont au cœur de l'action du Mouvement. Ces besoins et vulnérabilités sont en constante évolution, et il est essentiel que le Mouvement adopte les positions, les politiques et les stratégies nécessaires pour que ses activités répondent aux besoins des plus vulnérables – et que ces positions, politiques et stratégies soient mises en œuvre comme il se doit et tiennent compte des réalités sur le terrain. Une dynamique s'est créée autour de quatre domaines clés, qui seront proposés pour examen par le Conseil des Délégués de 2019 :

- **Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial** : les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par un conflit armé, une catastrophe ou une autre situation d'urgence ne sont pas suffisamment pris en compte aujourd'hui. L'impact humanitaire est immense et touche des communautés et des sociétés tout entières.

Pour améliorer l'efficacité de l'action du Mouvement face à ce problème croissant, il sera proposé au Conseil des Délégués d'adopter une politique du Mouvement en la matière, qui prenne appui sur des approches communes et contribue à l'harmonisation des différentes réponses du Mouvement, y compris en ce qui concerne le bien-être psychosocial des volontaires et du personnel du Mouvement. La politique proposée devra être applicable à toutes les activités que les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR mènent pour répondre à des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

- **Stratégie de rétablissement des liens familiaux** : alors que le nombre de personnes portées disparues dans des situations de crise prolongée ne cesse d'augmenter et que la numérisation des données s'impose comme un enjeu majeur, le moment est venu pour le Mouvement de renouveler et renforcer sensiblement son engagement dans le domaine du rétablissement des liens familiaux (RLF) ainsi que des personnes disparues et de leurs familles, en proposant un nouveau cadre stratégique en la matière. Ce cadre a pour objectif : de renforcer les activités visant à prévenir les séparations familiales et les disparitions ; d'améliorer l'accessibilité des services de RLF, notamment grâce à la proximité numérique ; d'apporter des réponses à un plus grand nombre de familles qui cherchent à savoir ce qu'il est advenu d'un proche porté disparu ; et de veiller au respect de la dignité et du bien-être de toutes les personnes concernées

pendant tout le temps que durent la séparation et les recherches. Parmi les aspects importants du cadre stratégique figurent la participation effective des personnes touchées à l'élaboration des services de RLF, le strict respect des règles de protection des données personnelles et l'établissement de partenariats renforcés avec d'autres acteurs, notamment les pouvoirs publics.

Le Conseil des Délégués de 2017 a adopté la résolution 9, intitulée « Élaboration d'une Stratégie de rétablissement des liens familiaux », qui appuyait les grandes orientations définies dans le projet de nouvelle Stratégie RLF et encourageait le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF à poursuivre ses travaux et à présenter la version finalisée de la nouvelle Stratégie RLF au Conseil des Délégués de 2019 pour adoption. Il est dès lors proposé que la nouvelle Stratégie RLF soit adoptée par le Conseil des Délégués de 2019, et que le sujet soit discuté dans le cadre de la Conférence internationale.

- **Renforcer la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, dix ans après son adoption** : profitant de l'élan créé par le 20^e anniversaire en 2018 des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et par le 10^e anniversaire en 2019 de la Convention de Kampala, et reconnaissant que la Politique du Mouvement relative au déplacement interne adoptée en 2009 conserve toute sa pertinence, une résolution sera proposée pour adoption par le Conseil des Délégués. Elle contiendra un ensemble de recommandations concrètes visant à améliorer la mise en œuvre de la Politique et réaffirmera la volonté des composantes du Mouvement de renforcer leur action coordonnée pour répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ces recommandations seront fondées sur un examen conjoint CICR/Fédération internationale des pratiques adoptées par les Sociétés nationales pour faire face aux besoins des personnes et des communautés touchées par le déplacement interne.
- **Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement** : il est essentiel de renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement pour pouvoir mener une action humanitaire efficace et cohérente. Dans le prolongement de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2015 et de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2017, un rapport sera présenté sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2019. Une nouvelle résolution sera proposée pour adoption par le Conseil des Délégués dans le but de maintenir la dynamique engagée autour des transformations prioritaires et d'associer plus étroitement les Sociétés nationales à ce processus.

Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Une résolution basée sur le rapport final du moniteur indépendant sera présentée pour examen et adoption par le Conseil des Délégués.

Questions de procédure

Plusieurs questions de procédure seront inscrites à l'ordre du jour du Conseil des Délégués, conformément aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment :

- l'élection du/de la président-e, du/de la vice-président-e et des secrétaires du Conseil ;
- l'adoption de l'ordre du jour du Conseil ;
- l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la XXXIII^e Conférence internationale ;
- l'adoption de la liste des candidat-e-s aux postes de responsables de la XXXIII^e Conférence internationale.

Rapports de suivi et rapports intérimaires

Les rapports ci-après seront soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture du Conseil des Délégués de 2019.

De manière générale, les rapports ne font l'objet d'une présentation ou de discussions durant le Conseil des Délégués que si un membre en fait la demande à l'avance.

Rapport sur le renforcement de l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Donnant suite à la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017, le CICR, la Fédération internationale, les Sociétés nationales et la Commission permanente soumettront un rapport conjoint exposant les mesures concrètes qui ont été prises au sein de leurs instances dirigeantes à tous les niveaux concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances. Une décision pourrait être soumise pour examen sous ce point de l'ordre du jour à l'issue de nouvelles consultations.

Rapport sur les principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement

Donnant suite à la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017, un rapport sera soumis sur les progrès et réalisations accomplis s'agissant de collecter des fonds conformément aux principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement, sur la création et la mise en œuvre de la plateforme virtuelle de collecte de fonds et sur les investissements stratégiques réalisés pour développer les activités de collecte de fonds des Sociétés nationales.

Rapport sur l'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine

Donnant suite à la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017, un rapport sera soumis sur les progrès accomplis en vue de mieux prendre en compte et satisfaire les besoins dans le domaine de l'éducation lors de conflits armés, de catastrophes et d'autres situations d'urgence.

Rapport sur le Plan d'action 2018-2021 pour la non-utilisation, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires

Un rapport sera soumis sur la mise en œuvre de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017.

Rapport sur les armes et le droit international humanitaire

Un rapport sera soumis sur les faits nouveaux pertinents ayant trait à la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013.

Rapport sur l'adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Donnant suite à la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015, un rapport final sera soumis exposant les réalisations accomplies et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la résolution.

Rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

La résolution 10 du Conseil des Délégués de 2015 et la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2017 demandaient « au CICR et à la Fédération internationale d'apporter un soutien logistique et technique au processus de suivi et de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté à la prochaine session du Conseil des Délégués et, par son intermédiaire, à la XXXIII^e Conférence internationale ». Le rapport final du moniteur indépendant sera soumis au Conseil des Délégués conjointement avec un bilan sur l'avancement de la mise en œuvre.

Rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken

La Commission paritaire CICR/Fédération internationale du Fonds de l'Impératrice Shôken soumettra son rapport biennal.

Rapport sur la révision des Statuts et de l'assise juridique des Sociétés nationales

La Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les Statuts des Sociétés nationales soumettra un rapport sur l'élaboration et l'utilisation des Lignes directrices relatives aux Statuts des Sociétés nationales (2018), ainsi que sur le rôle et les attributions de la Commission.

Rapport sur la vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Donnant suite à la résolution 11 du Conseil des Délégués de 2015, la Commission permanente soumettra le rapport final sur la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Rapport sur les travaux de la Commission permanente

Un rapport sur les travaux de la Commission permanente sera soumis au Conseil des Délégués.

Comment contribuer à la définition de l'ordre du jour et du contenu ?

Les attributions et le règlement du Conseil des Délégués figurent dans les [Statuts du Mouvement](#). Les Sociétés nationales sont encouragées à donner leur avis d'ici au 28 février 2019 sur les points à l'ordre du jour et les objectifs proposés. Le projet d'ordre du jour provisoire sera établi sur la base des commentaires reçus.

Le contenu des résolutions soumises au Conseil des Délégués de 2019 sera défini par le biais de consultations, selon le calendrier ci-après. Les contributions écrites seront complétées par des possibilités de consultation interactive.

Une cérémonie d'ouverture conjointe aura lieu le 4 décembre 2019 pour le Conseil des Délégués et l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

Une cérémonie conjointe sera par ailleurs organisée pour la remise de la médaille Henry Dunant, du Prix pour la paix et l'humanité, du Prix Henry Davison et des prix Jeunesse et Volontariat, laquelle sera suivie d'une réception.

Le site web des réunions statutaires demeure la ressource principale pour toutes les informations relatives au Conseil des Délégués. Consultez-le régulièrement pour obtenir de plus amples informations, pour accéder aux documents les plus récents et pour prendre part aux préparatifs : <http://rcrcconference.org/>

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions concernant les points de l'ordre du jour et les objectifs proposés, à l'adresse : conferences@rcrcconference.org

Calendrier envisagé :

Dates	Échéances
Janvier 2019	Envoi aux membres de la présentation initiale des thèmes proposés pour l'ordre du jour
Fin février 2019	Date limite pour la soumission des commentaires sur les thèmes proposés pour l'ordre du jour
Mi-mars 2019	Éléments de résolutions disponibles pour consultation
Mi-mai 2019	Avant-projets de résolutions disponibles pour consultation
Début juin 2019	Envoi de la convocation ainsi que de l'ordre du jour et du programme provisoires
Septembre 2019	Date limite pour la soumission des commentaires relatifs à l'ordre du jour et au programme provisoires ainsi qu'aux avant-projets de résolutions
Octobre 2019	Envoi des documents de travail officiels (rapports de suivi et rapports intérimaires sur les résolutions adoptées précédemment, documents de référence relatifs aux projets de résolutions, projets de résolutions officiels, etc.)
8 décembre 2019	Conseil des Délégués de 2019